



MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



La Défense, le 16 janvier 2020

Objet : Enquête logement (EnL)

Madame, Monsieur,

Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales effectue une importante **enquête sur le logement** en France métropolitaine, au quatrième trimestre 2019 et pendant l'année 2020.

Réalisée régulièrement depuis 1955, l'enquête Logement est une source très riche d'informations statistiques offrant de nombreuses possibilités de comparaison au cours du temps. Ses utilisations par la statistique publique, les chercheurs et les partenaires institutionnels dans le domaine du logement sont variées et la rendent de fait incontournable : meilleure connaissance du parc de logements en France et de ses conditions d'occupation ; indicateurs sur la qualité de l'habitat ; part des dépenses de logement dans le budget des ménages, etc.

Cette enquête, à **caractère obligatoire**, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Un échantillon de 70 000 logements a été tiré aléatoirement par l'Insee dans un répertoire de logements constitué à partir de sources administratives. Votre ménage occupe l'un d'entre eux.

Le Ministère a confié la collecte à l'institut Ipsos. Un enquêteur d'Ipsos prendra prochainement contact avec vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Pour faciliter l'entretien, il est souhaitable que l'enquêteur puisse rencontrer la personne de votre foyer la plus à même de répondre aux questions de logement. Il s'agit d'une personne résidant dans le logement au moins un mois dans l'année et dont le nom figure dans le bail de location ou sur le titre de propriété du logement.

D'avance, je vous remercie pour votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef du Service de la donnée
et des études statistiques**

Sylvain Moreau

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est **reconnue d'intérêt général et de qualité statistique**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° 2019X085LO du Ministre de l'économie et des finances, valable pour les années 2019 et 2020 – Arrêté en cours de parution. Cette enquête est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal. Les réponses, ainsi que les données obtenues par appariement, seront conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête. Le Sdes est seul destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que le prestataire, habilité par le Comité du secret de la statistique publique, et les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant la durée de la collecte.

➔ Voir au dos

Contacts

Avant cette prise de contact, et si vous le souhaitez, vous pouvez dès à présent vous rendre sur le site de l'institut Ipsos, via le lien suivant pour convenir d'un rendez-vous avec l'enquêteur :

www.enquete-logement2020.fr

en utilisant votre identifiant et votre mot de passe, tous deux confidentiels.

Votre identifiant : xxxxxx

Votre mot de passe : xxxxxx

Je suis persuadé que vous aurez à cœur de faciliter la tâche de l'enquêteur d'Ipsos et que vous lui réserverez le meilleur accueil. Pour toute question relative à cette enquête, vous pouvez appeler le numéro vert suivant, du lundi au vendredi, de 9h à 17h :

0 800 970 674 

ou envoyer un email à l'adresse suivante : enquete-logement2020@ipsos-direct.fr.

Informations complémentaires sur l'enquête

Soyez assuré(e)s que **vos réponses resteront confidentielles**, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Les réponses au questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées au Service de la donnée et des études statistiques (Sdes). Les données issues de l'enquête pourront être rapprochées de données administratives d'origine fiscale, dans les mêmes conditions de sécurité et de confidentialité que les réponses à l'enquête, sous contrôle du responsable du traitement.

Les données seront conservées pendant 5 ans à compter de la fin de collecte. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Informations complémentaires sur les documents utiles pour l'entretien

Nous vous conseillons de disposer des documents contenant des informations précises sur vos dépenses de logement (par exemple, vos quittances de gaz et d'électricité ainsi que les factures annuelles de régularisation, vos quittances de loyer si vous êtes locataire, votre facture de régularisation de charges, vos échéanciers de prêts si vous avez contracté des emprunts pour acheter votre logement, votre taxe foncière éventuelle, etc...).

Informations complémentaires sur vos droits

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès du Sdes, que vous pouvez contacter par l'intermédiaire de son correspondant à l'adresse : sdslc.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou auprès de la société Ipsos à l'adresse : dpo.france@ipsos.com.

Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Ministère, le directeur des affaires juridiques (DAJ), situé à la grande Arche paroi Sud du parvis de La Défense à Puteaux et qui peut être contacté à l'adresse de messagerie : dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr. Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).